Formation D20 : Opérateur qualifié pour le contrôle des installations photovoltaïques (Module 2)

Ref: PR-CND-D20M2

Réaliser le contrôle des installations photovoltaïques, conformément au référentiel APSAD D20



DURÉE : **4,5 Jours** (31H30)
Prix : **2 525,00 € HT**

PRÉSENTIEL
FORMATION QUALIFIANTE

Objectifs et compétences visés

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- d'identifier l'objectif et le cadre de la mission
- d'identifier les points de contrôle à réaliser
- d'évaluer le respect des exigences définies dans le référentiel APSAD D20
- de renseigner la fiche d'identité de l'installation et les éléments du rapport détaillé
- de remplir le compte-rendu de contrôle Q20

Public concerné par la formation D20

Profils

Toute personne souhaitant délivrer des comptes rendus de contrôle Q20.

Prérequis

Avoir les compétences pour réaliser le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon le référentiel APSAD D19 ;

Avoir suivi le Module 1 de la formation D20 "PR-TECH-D20M1", ou avoir un niveau de connaissances correspondant aux vérifications réalisées dans le cadre des missions permettant la délivrance d'attestations de conformité CONSUEL ou vérification initiale sur des installations photovoltaïques.

Programme de la formation D20 - Module 1

- L'environnement réglementaire et contractuel des installations photovoltaïques (IPV) en France
- Le référentiel APSAD D20
- L'environnement professionnel
- Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction
- Les dispositions constructives du référentiel APSAD D20
- Les dispositions électriques du référentiel APSAD D20
- Les dispositions prises pour l'exploitation et l'intervention sur les IPV
- Le contrôle par thermographie infrarouge
- Le cadre de la mission
- La mission initiale/périodique
- Une étude de cas concrète sera proposée afin d’illustrer les concepts abordés

Modalités de la formation D20

Modalités d'évaluation

L'examen est composé d'**une épreuve écrite (QCM)** et d'une **épreuve pratique** sur la base d'une étude de cas. La réussite à l'examen initial permet d'obtenir **l'attestation de compétence pour la délivrance du compte rendu de contrôle Q20**.

Nos plus

Le **référentiel APSAD D20** est remis à chaque participant (https://cybel.cnpp.com/livre-referentiel-apsad-d20-installations-photovoltaiques-2025)

CNPP en quelques chiffres

21000
stagiaires / an

Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

98%
de stagiaires satisfaits en 2025



Les prochaines sessions

Du 23/11/26 au 27/11/26	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 14/12/26 au 18/12/26	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 15/02/27 au 19/02/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 22/03/27 au 26/03/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 19/04/27 au 23/04/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 10/05/27 au 14/05/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 14/06/27 au 18/06/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 13/09/27 au 17/09/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 18/10/27 au 22/10/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 22/11/27 au 26/11/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**
Du 13/12/27 au 17/12/27	**Vernon**	**2 525,00 € HT**

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70